

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE



GROUPEMENT LOGISTIQUE  
SERVICE DES INFRASTRUCTURES  
SERVICE ADMINISTRATION FINANCES COMMANDE PUBLIQUE

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 18 JUIN 2020

P.V. N° 110  
Dossier N° 11

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne concernant les conventions relatives à la fourniture de chaleur et d'eau chaude sanitaire (ECS) sur les sites du SDIS 77 à Chelles et à Meaux,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'approuver le principe de remboursement, au bénéfice du SDIS 77 des frais inhérents à la production de calories sur le site de Chelles ; acter l'arrêt de de la prise en charge des responsabilités « de propriétaire » dans la gestion des installations de production de calories de la chaufferie sis rue du chemin du canal sur le site de Meaux ;
- D'autoriser la prise en charge par le SDIS 77 des frais inhérents aux consommations de calories pour les besoins du centre d'incendie et de secours et des logements occupés par les agents du SDIS 77 sur le site de Meaux ;
- D'autoriser l'établissement des conventions par les services compétents, sur la base des marchés de chauffage des différentes parties ;
- D'autoriser Madame la Présidente du Conseil d'administration à signer l'ensemble de ces conventions ;
- De donner délégation au Directeur de la Logistique pour signer les différents documents inhérents au fonctionnement de ces conventions.

La Présidente du Conseil d'administration

  
Isoline GARREAU-MILLOT